

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 22 OCTOBRE 2019

39 PRESENTS :

MES CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., FAVE I., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., JACQUOT C., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., AUDRAS G., LOTHE J., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., BONNET C., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., COMBOROURE P., DERE L., PLANET F., RIBES C., MACAK JP., MALSERT J., PEYRET JM., MACLIN B., TRICHARD C., BOUVIER M., POURRET G., BOUCHET P., PERRIN D., PERVIER Y., KRIER S., CHAREYRE E.

10 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MES CASTON J., MATHIEU C., BRUN F., GRANGEON S.
MRS DELALLE B., ESTEOULLE R., VAUCOULOUX M., AURIAS C., FAYOLLET J., LESPEETS P.

5 ABSENTS EXCUSES :

MME PICCHI I.
MRS JAY M., VIGNE M., DRUGUET R., GILES M.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES

1. Qualité de vie au travail (QVT) : état d'avancement de la démarche menée à la CCVD
2. PLUI : création d'un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme
3. Services civiques volontaires : transformation d'un poste de coordination
4. Emprunts : délégations du conseil au Président relatives aux emprunts
5. Décisions Modificatives
6. Dotation de Solidarité 2018
7. Admission en non valeur de produits irrécouvrables
8. CADA : Remplacement du suppléant à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs

II / SERVICE ACTIONS SOCIALES – JEUNESSE – MSAP – POLITIQUE DE LA VILLE

9. Contrat de ville Loriol-sur-Drôme : approbation de l'avenant

III / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

10. Mobilités : point d'étape

Monsieur le Président soumet à approbation le compte-rendu du conseil du 24/09/2019. Celui-ci, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Il propose l'inscription d'une affaire diverse à l'approbation de l'assemblée :

- *Ressources - Finances* : décision modificative budget général (cautions aires d'accueil)

Accord du Conseil

Monsieur Jean Serret rappelle la candidature de la CCVD au dispositif expérimental « Territoires zéro chômeur de longue durée – TZCLD » (loi d'expérimentation du 26/2/2016). La démarche est portée par l'association Territoires zéro chômeur de longue durée qui propose la création d'un comité de soutien des élus locaux.

Un bulletin d'engagement est distribué, formalisant ce soutien pour les élus qui le souhaitent.

I – RESSOURCES

Point 1 Qualité de vie au travail (QVT) : état d'avancement de la démarche menée à la CCVD

Monsieur Jean Serret accueille Madame Pascale Frégé du cabinet Neeria, mandaté pour conduire cette étude.

Monsieur Robert Arnaud rappelle l'étude partielle qui avait été menée en 2016. Depuis, la collectivité a connu d'importants changements (Direction générale, directions de pôles/services, ...). Monsieur Patrick Lart, ACFI du Centre de Gestion a estimé également que cette analyse des risques psycho-sociaux était nécessaire.

Madame Pascale Frégé présente la démarche QVT suite à l'analyse faite. Elle souligne que la collectivité y a consacré un budget conséquent.

Le contexte national

- Avec la mise en œuvre de la Réforme Territoriale, les collectivités rencontrent depuis quelques années des transformations (intercommunalité, transferts de compétences...) qui touchent profondément leurs organisations, leurs attributions, leurs périmètres d'intervention, et demandent une remise en question de leurs méthodes de travail.
- Ces recompositions de l'action territoriale, nécessaires à la modernisation du secteur public local et à l'accroissement de sa performance, si elles sont sources d'opportunités, peuvent être tout autant génératrices de facteurs de risques pour la santé des personnels.
- Les pouvoirs publics incitent les collectivités à s'inscrire dans des démarches d'amélioration des conditions de travail : intégration des risques psychosociaux dans le document unique, accord inter-fonctions publiques relatif à la prévention des risques psychosociaux du 22 octobre 2013, notamment.

Les enjeux de la santé psychologique au travail

- Enjeu humain
 - Protéger la santé de la personne
 - Protéger le collectif de travail
- Enjeu social
 - Dialogue entre les différents acteurs de l'établissement sur les conditions de travail et les difficultés rencontrées
 - Faire coïncider la qualité du service avec l'organisation du travail et la qualité de vie au travail
- Enjeux organisationnels et économiques
 - Motiver + Assurer le niveau de qualité du service rendu aux usagers
 - Coût de l'absentéisme
- Enjeu juridique
 - Application de la réglementation et des règles professionnelles
- Les priorités
 - Protéger la santé de la personne
 - Protéger le collectif de travail
 - Assurer l'application des règles professionnelles, notamment les règles de sécurité
 - Gérer les objectifs professionnels
- Les particularités de la souffrance en milieu professionnel



- Le niveau de sensibilité de la personne, voire les distorsions de perception
- Les représentations sociales du travail et les comportements associés
- Le cadre professionnel de l'intervention et ses limites
- L'impact du collectif sur l'individu et inversement

La QVT selon l'ANI (accord national interprofessionnel) du 19 juin 2013

- La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des établissements, d'autant plus quand leurs organisations se transforment.
- L'objectif d'une démarche QVT est de « penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.

Les facteurs de santé et de motivation au travail

- Les facteurs de santé et de motivation au travail
 - Rémunération
 - Sécurité de l'emploi,
 - Reconnaissance, considération, sentiment d'appartenance au groupe
 - Possibilités d'évolution,
 - Relations satisfaisantes avec les collègues, les supérieurs.
 - La responsabilité,
 - L'autonomie.
- Avantages
 - Amélioration de la productivité, qualité du service rendu,
 - Dynamisme et efficacité des individus, des équipes,
 - Moins d'absentéisme, plus de fidélité du personnel,
 - Réduction des conflits,
 - Investissement du personnel dans le travail
- Les critères les plus avancés : ambiance de travail, temps de travail, équité homme/femme, évolution professionnelle, innovation, relations avec la hiérarchie, rémunération, santé au travail, sécurité de l'emploi, valeurs de l'entreprise
 - Les thématiques de travail en lien avec la QVT sont plus larges que le périmètre de la prévention des RPS
 - Les acteurs ne se limitent plus à la santé et la RH (prévention)
 - Responsabiliser les agents sur les rôles de chacun au sein de la collectivité en matière de promotion de la Qualité de Vie au Travail
 - Soutenir les encadrants dans leur rôle terrain

Contexte et enjeux pour la CCVD

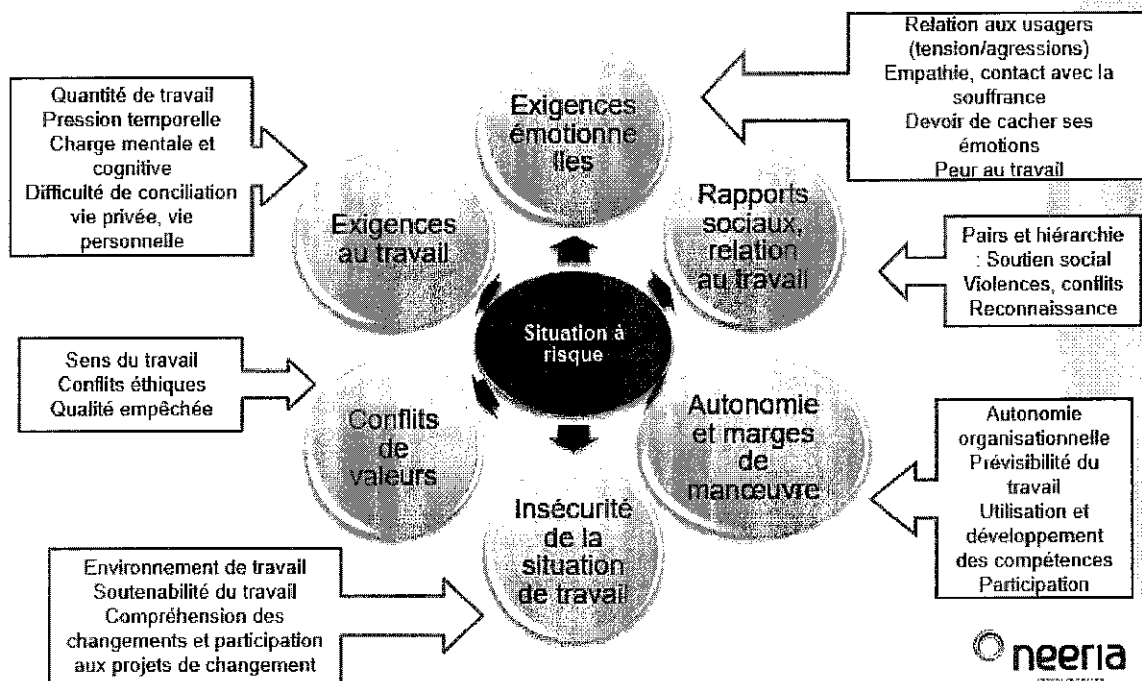
- Le territoire compte 30 communes et environ 31 000 habitants.
- Volonté de renforcer la démarche globale de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de vie au travail des agents
- Création d'une entité de pilotage de la démarche RPS : Comité de Pilotage
- Environ 200 agents permanents interviennent au sein de 3 axes :
 1. La création d'emploi et de richesses nouvelles
 2. Les services aux citoyens et communes
 3. La qualité de vie
- Et 5 pôles :
 1. Economie
 2. Communes et Territoires
 3. Ressources techniques
 4. Ressources administratives
 5. Environnement fiscalité emprunts
- Répartis sur plusieurs sites :
 - 1/3 au siège
 - 2/3 sur le territoire
- Analyse qualitative de la situation des agents de la collectivité
- Identifier les facteurs de risques psychosociaux
- Identifier les actions à envisager pour prévenir ces risques
- Identifier les leviers utilisables pour la mise en place du plan d'actions QVT
- Participation des encadrants
- Information du CHSCT tout au long de la démarche



Gouvernance du projet :

- Un directeur de projet à la CCVD et chez Neeria (supervision)
- Un chef de projet à la CCVD et une consultante chez Neeria
- Une directrice de communication à la CCVD, un ergonome, des consultants RH et des psychologues cliniciens chez Neeria (intervenants dans le projet)

Modèle de Gollac : les thématiques « facteurs de risques »



Déroulement de la démarche entre mars 2019 et décembre 2019

- De la réunion de lancement à la restitution au CHSCT, aux encadrants et aux agents

9 séances de diagnostic approfondi (101 agents rencontrés dont 40 encadrants et Direction, représentants les métiers, les catégories A, B, C). L'échantillon est représentatif.

- administratif
 - o Encadrants (direction des services autre que la petite enfance) 12 agents
 - o Les chargé(e)s de missions 14 agents
 - o Les agents administratifs (assistantes) 12 agents
- Petite enfance
 - o Directrice de crèches 11 agents
 - o Les agents de la petite enfance : 2 groupes 22 agents
- Pôle ressources techniques
 - o Les agents techniques (y compris gare des ramières) 10 agents
 - o Les agents OM/Chauffeurs/ripeurs 5 agents
 - o Chefs d'équipes + adjoints techniques 7 agents

4 séances de co-construction du plan d'actions (36 agents rencontrés dont 21 encadrants)

- administratif
 - o Encadrants 7 agents
- Petite enfance
 - o 1 groupe encadrants 10 agents
- Pôle ressources techniques
 - o 1 groupe encadrants 4 agents
- Groupe multi-métiers
 - o Tous les métiers 15 agents

Quelques éléments de diagnostic – remarques préalables

- La finalité de cette étape est de réaliser une étude qualitative pour mettre en évidence des ressources et axes d'améliorations de la QVT. Dans le cas de la CCVD l'étape de diagnostic a cherché à couvrir le plus large public possible.



- Le matériau exploité pour l'analyse a été recueilli par le biais d'entretiens collectifs.
- Les services rencontrés au cours des entretiens ont été sélectionnés de manière à avoir une représentativité optimale des différents métiers au sein de la collectivité. Il a été fait en sorte que chaque service et chaque métier puissent être reçus en entretien collectif.
- Le compte-rendu présenté ci-après se fonde sur le discours des personnes rencontrées et leur ressenti.
- L'ouverture à la réflexion et à la discussion passera donc nécessairement par une lecture croisée de ces éléments avec des données issues de sources différentes de celles provenant des entretiens (enquête par questionnaire, documents, mesures quantitatives, ...)
- En cas d'écart important entre la perception de la réalité du travail telle que décrite lors des entretiens et la transcription de cette réalité de travail dans les textes, il conviendra de s'intéresser à ce que recouvre une telle différence de perception.

Résultats globaux – facteurs de ressources selon les agents

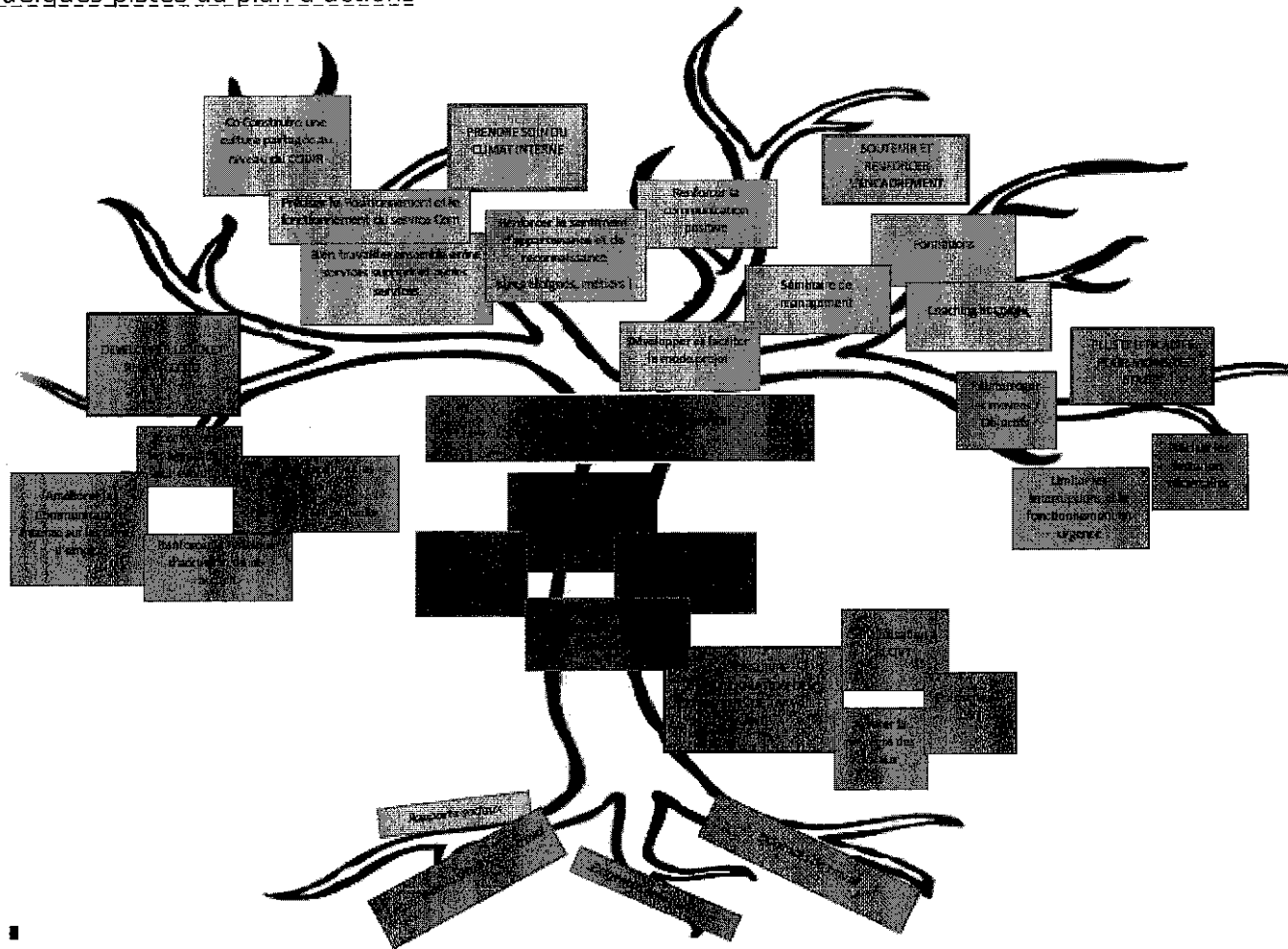
- Au niveau de la collectivité
 - o Majoritairement les agents apprécient leur cadre de vie, notamment les agents du siège, à l'exception de certaines crèches (sans jardin par ex) et déchetterie dont les locaux sont inadaptés ou anciens
 - o L'accès à la formation est jugé positif, facile et en quantité.
 - o Les valeurs sont appréciées au niveau des chargés de mission, directrice de crèches et dans le domaine social, mais certains notent l'écart entre les ambitions et les moyens humains ou l'écart entre les valeurs externes et les pratiques internes.
- Au niveau des services
 - o De manière générale, les agents apprécient leurs collègues et l'ambiance.
 - o Majoritairement ils disposent du soutien de la hiérarchie.
- Au niveau du métier
 - o Amour de son métier, du travail, des enfants
 - o Autonomie
 - o Horaires

Points d'amélioration : Les thématiques « facteurs de risques »

- Exigence au travail :
 - o écarts moyens / objectifs et ambitions ;
 - o charge mentale et cognitive,
 - o interruptions
- Exigences émotionnelles
 - o Empathie,
 - o Contact avec la souffrance d'un collègue
- Rapports sociaux, relation au travail
 - o Conflits
 - o reconnaissance
- Insécurité de la situation de travail
 - o Compréhension des changements et participation aux projets de changements
- Conflits de valeurs
 - o Qualité empêchée



Quelques pistes du plan d'actions



Suite à cette présentation, Monsieur Joseph Safadi précise que la QVT sera suivie de façon continue au travers de la mise en place du plan d'actions. Des priorisations seront à faire.

Madame Pascale Frégé souligne qu'il vaut mieux mettre en place un plan d'actions plus restreint mais réaliste afin que les agents – qui sont en attente – voient rapidement que des pistes d'amélioration sont proposées. Une restitution sera faite à tous les agents d'ici la fin de l'année.

Monsieur Jacques Malsert revient sur les valeurs abordées dans cette présentation : sens du travail, sentiment d'appartenance, entre autres. Il demande s'il est ressorti un indicateur quant au sentiment d'appartenance non pas à la collectivité (métier, service) mais au projet politique territorial (identification de chaque mission professionnelle).

Madame Pascale Frégé confirme l'attachement des agents aux valeurs véhiculées qui font sens. Ils y trouvent majoritairement une motivation pour leur travail bien que le champ soit trop vaste. Ils ressentent un besoin de priorisation.

Monsieur Yves Pervier reprend les 7 points de motivation évoqués et se dit étonné de ne pas y retrouver le levier de motivation qu'est la raison d'être, la vocation, soutenues par le projet de territoire. Elles sont évoquées en facteurs de risque (conflits de valeurs), mais pas en motivation.

Il ne retrouve pas non plus la reconnaissance (valorisation du travail de chacun) vis-à-vis des habitants.

Madame Pascale Frégé confirme que les agents sont sensibles au retour des citoyens sur leur travail, notamment en petite enfance (ressenti des parents, ...), mais aussi des élus. Cette reconnaissance est fédératrice.



Monsieur Loïc Morel considère que le modèle de Gollac présenté s'adresse plutôt à des entreprises privées qu'à une collectivité publique. En effet, à aucun moment, il n'est fait référence aux élus dans ce modèle. Or, ils sont une composante primordiale de la collectivité et à ce titre, leur relation est primordiale avec les agents pour la qualité de vie au travail.

Madame Pascale Frégé précise que la place des élus est pourtant présente en filigrane dans chacun des items du modèle de Gollac. Ce modèle traite la QVT d'un point de vue administratif essentiellement. La relation élus/agents est une importante condition de réussite de la QVT.

Monsieur Robert Arnaud dit que la démarche va se poursuivre. Donner du sens, associer au projet de territoire, expliquer sont des préoccupations constantes de la CCVD, structure un peu particulière. Il reste prudent sur l'interaction des agents avec les élus. Chacun a son rôle à ne pas outrepasser dans la collectivité.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Pascale Frégé pour son analyse et sa restitution. Elle se retire.

Point 2 PLUI : création d'un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme

Monsieur Robert Arnaud propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur territorial (cat B), poste permanent à temps complet, pour occuper les missions suivantes :

- instruction administrative et technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme en lien avec les différents services internes ou externes compétents
- effectuer le contrôle des travaux réalisés sur le terrain et rédiger les procès-verbaux afférents,
- participer au groupe de travail urbanisme avec les élus
- contribuer aux missions exercées par le service habitat-urbanisme notamment en matière de planification

Cet emploi entre dans le cadre de la mutualisation. Il est nécessaire afin d'anticiper des absences d'agents titulaires à venir.

Il fait remarquer que ce sont des postes difficiles à pourvoir, les candidats étant très demandés.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative Cadre d'emploi / grade	Effectif au 01-02-2019	Effectif au 22-10-2019
Rédacteur territorial	7	8
Rédacteur ppal 2 ^e cl.	1	1
Rédacteur ppal 1 ^e cl.	3	3
Total cadre d'emploi rédacteurs	11	12

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la 1^{ère} année.

Le Conseil :

- ***Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.***
- ***Crée un poste de rédacteur territorial à temps complet.***
- ***Précise que ce poste pourra être éventuellement occupé par un agent non titulaire, en cas d'absence de candidature***
- ***Mandate le bureau pour déterminer le niveau de rémunération dans le cas d'un recrutement d'un agent non titulaire.***
- ***Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »***



- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Laurent Déré attire l'attention sur le fait que la CCVD n'est pas reconnue comme service instructeur des documents d'urbanisme aux yeux des habitants mais également des services techniques à Livron-sur-Drôme. Il faudrait renforcer la communication : qui fait quoi entre la commune et la CCVD, pour plus de transparence.
Le fait que les documents soient instruits à la CCVD nuit à l'instantanéité de la réponse.

Monsieur Robert Arnaud souligne que les dossiers sont traités dans les délais légaux, malgré une configuration de service jamais à 100 % de présence depuis plusieurs mois. Les informations en direction des habitants peuvent également être données par les communes (document explicatif à destination des habitants pour distribution par les agents municipaux).

Point 3 Services civiques volontaires : transformation d'un poste de coordination

Monsieur Robert Arnaud rappelle que le conseil communautaire du 28/5/19 a, d'une part, renouvelé pour trois années l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique, et, d'autre part, a décidé du recrutement d'un coordonnateur.

Encadrant de proximité pour assurer la cohérence de l'équipe de volontaires et faire le lien avec les différents services et partenaires des projets, le coordonnateur/la coordonnatrice aura pour missions la constitution et la gestion de l'équipe de volontaires :

1. Recrutement de l'équipe de volontaires :
 - Publication de l'offre sur les sites dédiés
 - Suivi de l'ensemble de la communication en lien avec le service communication de la CCVD
 - Suivi des candidatures
 - Organisation des entretiens
2. Gestion de l'équipe de volontaires :
 - Création et maintien de la cohésion d'équipe
 - Gestion des plannings (organisation des différents temps, gestion des présences, absences, récupérations etc...)
 - Suivi individuel des volontaires (à adapter selon les besoins)
 - Réalisation des bilans individuels
 - Mise en place du programme de formation des volontaires (PSC1, Gestes et postures, formation civique et citoyenne, visites de sites dédiés à la gestion des déchets, autres selon besoins et projets...)
 - Organisation de l'accompagnement socio-professionnel sur la durée du service civique
3. Le suivi administratif de l'agrément et lien avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), réalisation des bilans pour la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
4. L'aide au montage de projets : recherche de partenaires, de financements, lien avec les différents services ressources de la CCVD, etc...
5. L'animation des réunions de l'équipe projet.

Pour rappel, les différentes actions menées par les services civiques volontaires sont les suivantes :

- Caverne de l'entraide (Livron),
- Troc Ton Truc (Loriol),
- Accompagnement du service Gestion des Déchets dans ses missions de communication et sensibilisation du grand public,
- Mobilité
- Actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes sur l'alimentation durable,
- Découverte des actions de terrain du service urbanisme.



Le Vice-Président propose donc la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, et la suppression d'un poste de technicien à temps complet.

Le contrat est prévu pour une durée déterminée de 3 ans.

Il précise que la promotion 2019-20 est composée de 6 personnes. 2 personnes devraient la compléter.

Suite à une question de Monsieur Loïc Morel sur le passage d'un poste de catégorie B à un poste de catégorie A, Monsieur Robert Arnaud explique que la convention avec l'Etat est conclue pour 3 ans. Le poste de coordination est ainsi mis en adéquation.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du Président,*
- *Supprime un poste de technicien à temps complet (cat B)*
- *Accepte la création d'un poste de chargé de mission, niveau Attaché territorial (cat A), à temps complet,*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste,*
- *Précise que ce poste est susceptible d'être occupé par un agent non titulaire, au motif de la durée du renouvellement de l'agrément pour 3 ans,*
- *Mandate le Bureau communautaire pour déterminer le niveau de rémunération dans le cas d'un recrutement d'un agent non titulaire,*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité,*
- *Autorise le président à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération*

Point 4 Emprunts : délégations du conseil au Président relatives aux emprunts

Monsieur Robert Arnaud informe que cette proposition de délégation vient en complément à celles votées en début de mandat afin de faciliter l'exécution des emprunts, selon ce qui est voté par le Conseil et budgétisé.

Il donne lecture des délégations soumises au vote de l'assemblée :

- mener des consultations auprès de plusieurs établissements financiers spécialisés pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, le cas échéant de résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats d'emprunt et de couverture des risques de taux répondant aux conditions de la délégation,
- procéder au remboursement anticipé, total ou partiel, des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées par la communauté de communes,
- définir le type d'amortissement le plus approprié et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations par mise en place de tranches d'amortissement,
- exercer les options prévues par le contrat, conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques énoncées ci-dessus,
- plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion et à l'optimisation de l'encours de dette.

Le Président communique, annuellement, un bilan relatif à la gestion de la dette.



Le Conseil :
 - décide que le Président est autorisé à exercer les délégations supplémentaires exposées ci-dessus
 - précise que cette délibération complète n° 5/15-05-2014/C
 - autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 5 Décisions Modificatives

Monsieur Robert Arnaud présente 3 décisions modificatives afin d'ajuster les crédits budgétaires.

La Décision modificative sur le budget zones est complétée par un ajout de 55 000 € d'intérêt pour le remboursement anticipé du capital des emprunts à taux variable.

Une 2^{ème} décision modificative est nécessaire au budget général pour le cautionnement des aires d'accueil. Elle est distribuée à l'assemblée.

Budget Zones aménagement :

Dans le cadre du financement de l'aménagement de la Zone de Confluence à Livron, 4 emprunts ont été réalisés.

Compte tenu des recettes de ventes de terrain réalisées en 2019, il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de pouvoir procéder au remboursement anticipé du capital des emprunts pour un montant de 2 216 667 € + 55 000 € d'intérêt complémentaire

- 7015 – ventes de terrains : + 805 000 €
- 66111 – intérêt d'emprunt : + 55 000 €
- 023 – virement à l'investissement : + 750 000 €
- 021 – virement du fonctionnement : +750 000 €
- 1641 – remboursement emprunt : + 750 000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	805 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	805 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	805 000,00 €	0,00 €	805 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €
Total Général		1 555 000,00 €		1 555 000,00 €

Le Conseil :
 - adopte la DM n° 2 du budget annexe n° 218 de la CCVD, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus
 - autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Monsieur Fabien Duvert précise que les remboursements anticipés prévus s'élèvent à 2 600 000 € (2 prêts à taux variable).

Monsieur Jean Serret informe de promesses de vente en cours qui devraient se finaliser courant 2020. Des remboursements anticipés pourront alors encore s'effectuer.

Budget Principal 202

Afin de permettre de réajuster les crédits budgétaires du budget 2019, il est proposé au Conseil Communautaire la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

- Indemnités élus : + 15 000 €
 - Créances irrécouvrables – créances éteintes : + 150 €
 - Titres annulés sur exercices antérieurs : + 5 000 €
- (annulation titre émis au nom d'un agent correspondant aux indemnités journalières de la CPAM, lors du versement de celles-ci)
- Diminution des crédits sur le compte 022 dépenses imprévues : - 20 150 €

Investissement :

- Cautions airtel accueil gens du voyage (dépenses et recettes) : + 2 500 €
- Documents d'urbanisme (PLU -PLUI) : + 40 000 €
- Diminution des crédits sur le compte 2031 - études piscine Livron (80 000 € prévu / réalisés 2019 : 23 520€) - 40 000€

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531-020 : Indemnités	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-020 : Créances éteintes	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	15 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 150,00 €	20 150,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-165-524 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165-524 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
D-202-64-820 : PLU- PLUI	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-58-411 : EQUIPEMENTS SPORTIFS	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000,00 €	42 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Total Général		2 500,00 €		2 500,00 €

Le Conseil :

- adopte la DM n° 2 du budget principal de la CCVD, visant à réajuster des crédits en dépenses de fonctionnement selon le tableau ci-dessus
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget Bâtiments :

Afin de permettre de réajuster les crédits budgétaires du budget 2019, il est proposé au Conseil Communautaire la décision modificative suivante (en fonctionnement) :

- Créances irrécouvrables – créances éteintes : + 8 010 €



- Intérêts emprunts : + 200 € (taux variables)
- Titres annulés sur exercices antérieurs : + 2 000 € (dégrèvement taxe foncière EPORA /remboursement loyer perçu à tort Sté AUDRAS)
- Diminution des crédits sur le compte 6238 publicité, relations publiques : - 10 210 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238-020 : Divers	10 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-70 : Créances éteintes	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-90 : Créances éteintes	0,00 €	7 760,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-90 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 210,00 €	10 210,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil :

- adopte la DM n° 1 du budget bâtiments de la CCVD, visant à réajuster des crédits en dépenses de fonctionnement selon le tableau ci-dessus
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Dotation de Solidarité 2018

Monsieur Robert Arnaud rappelle :

- le transfert de plein droit des compétences en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations à la Communauté de Communes du Val de Drôme au 1er janvier 2018
- la délibération n°1/26-09-17/C ayant pour objet l'instauration de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), dont le montant est réparti entre les syndicats rivières

Il est rappelé que la CCVD finance les cotisations aux syndicats rivières et appelle auprès des contribuables la taxe GEMAPI

De ce fait, il n'est plus appelé de contributions aux cotisations aux syndicats rivières auprès des communes, à compter de 2018.

Monsieur Robert Arnaud souhaite que cette dotation soit remise au débat lors du prochain mandat (amendement ou suppression). En effet, elle a été créée lors du passage en TPU (taxe professionnelle unique), du fait de la dynamique de cette taxe qui n'est plus d'actualité depuis plusieurs années.

Conseil :

- Approuve les montants de la DSC à verser aux communes tels que mentionnés ci-dessus pour un total de 488 599 € pour l'année 2018,
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (article 73922),
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Point 7 Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Robert Arnaud informe des demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Crest, comptable de la CCVD, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement, Le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 8 141.94 euros se décomposant comme suit :

BUDGET 202 : budget principal

Années 2016 à 2017 : 27.54 €

Créances dont le certificat d'irrécouvrabilité a été produit et dont le seuil est inférieur au seuil de poursuite et où toutes saisies ont été refusées. Il s'agit des montants des participations des familles aux structures Petite Enfance.

Années 2016 à 2017 : 105.93 €

Créances irrécouvrables suite à des poursuites sans effet. Il s'agit des montants des participations des familles aux structures Petite Enfance.

Années 2016 : 5.48 €

Créances irrécouvrables suite à la clôture d'actif de la société AIDER ADEAR (location de grilles 28/04/2016).

Soit un total de : 138.95 €

Budget 318 : budget annexe bâtiment – Immob. D'entreprises & bâtiments loc.

Années 2016 : 7 756.66 €

Créances irrécouvrables suite à la clôture d'actif de l'association AIDER ADEAR qui était installée dans les bureaux de l'Ecosite).

Années 2016 : 246.33 €

Créances irrécouvrables suite à l'effacement des dettes de Mr Alain BRUNET (procédure de surendettement) locataire d'une maison sur l'Ecosite.

Soit un total de : 8 002.99 €

Le Conseil :

- *Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2016 à 2017 pour un montant total de 8 141.94€*
- *Dit que la dépense sera imputée à l'article 6541, « créances admises en non valeur » du budget principal pour un montant de 133.47 € et à l'article 6542 « créances éteintes » du budget principal pour un montant de 5.48 €.*
- *Dit que la dépense sera imputée à l'article 6542 « créances éteintes » du budget annexe 318 pour un montant de 8 002.99 €*
- *Charge le Président de l'exécution de la présente délibération*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 8 CADA : Remplacement du suppléant à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Monsieur Jean Serret rappelle le 3ème alinéa de l'article 42 du décret N° 2005-1755 du 30 décembre 2005 portant obligation de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques pour les EPCI regroupant une population de dix mille habitants ou plus.

Par délibération n° 34/15-05-14/C, il avait été désigné responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et Madame Nicole Bitoun, sa suppléante.

L'article 44 du décret sus visé dit que : «*La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :*

- 1- *Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;*



2- *Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs. Elle peut également être chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs »*

Madame Nicole Bitoun étant depuis partie à la retraite, le Président propose de la remplacer par Madame Sandrine Cabesos, responsable des Affaires Juridiques,

Le Conseil :

- *désigne Madame Sandrine Cabesos, responsable des affaires juridiques, suppléante au responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réalisation des informations publiques,*
- *dit que l'information de la désignation de la suppléante d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques sera publiée sur le site internet de la Communauté et fera l'objet d'un article dans le prochain journal de la Communauté afin d'assurer la meilleure diffusion auprès de la population.*
- *autorise le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

II – ACTIONS SOCIALES – MSAP – JEUNESSE – POLITIQUE DE LA VILLE

Point 9 Contrat de ville Loriol-sur-Drôme : approbation du protocole

Monsieur Jean Serret distribue aux élus la contribution du Département à adjoindre au protocole pour le Contrat de Ville.

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a acté la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. La prolongation du contrat de ville prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques traduisant au niveau local la mobilisation de l'Etat et de chacun des partenaires.

Le Vice-Président note que ce protocole – proposé par l'Etat – s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours du contrat « cœur de Loriol » réalisée sur la période 2015-2017.

Il présente le projet de protocole dont il s'agit. Celui-ci comprend, outre le préambule, trois articles :

- 1) le premier porte sur la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31/12/2022,
- 2) le deuxième sur la gouvernance autrement dit sur l'engagement de chaque partenaire (commune de Loriol, Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, Etat, CAF de la Drôme, conseil régional AURA et conseil citoyen)
- 3) et le troisième sur les priorités thématiques pour la période 2020-2022.

Il attire l'attention sur le fait que les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans le contrat de ville 2015-2020 restent inchangés.

Néanmoins il convient d'accentuer les efforts sur les thématiques suivantes non ou insuffisamment traitées jusqu'à présent : la santé, la culture et la tranquillité publique. L'ensemble des actions doivent continuer à satisfaire aux priorités transversales suivantes :

- égalité femmes/hommes, notamment une vigilance doit être portée sur l'accès des femmes aux actions mises en place,
- la jeunesse,
- la prévention contre toutes les discriminations.



Monsieur Jacques Malsert s'élève contre la formulation qui ne correspond pas du tout aux souhaits de la commission jeunesse de la CCVD : par exemple, pour la culture, les engagements proposés dans le protocole sont différents du contenu artistique et culturel réfléchi pour la mise en œuvre d'une CTEAC votée dernièrement en Conseil. « *donner une priorité forte* » ne correspond pas aux attentes (maillage, équilibre, harmonie), puisque cela cible un quartier uniquement.

Il est également extrêmement surpris de la stigmatisation envers le quartier de la Maladière sur la thématique de la tranquillité publique, notamment.

Monsieur Jean Serret propose que les commissions culture et jeunesse travaillent ensemble pour harmoniser ces actions.

Suite à la question de Monsieur Yves Pervier sur la possibilité à rediscuter de ces choix imposés dans le protocole, Madame Emilie Billard précise que la contribution de la CAF est nationale et la même sur tous les protocoles. Il semble difficile de la modifier.

Elle rappelle que la DRAC montre une volonté affirmée à développer les CTEAC dans les contrats de ville.

Monsieur Jacques Malsert demande si la CCVD est en capacité à soumettre des amendements et à les faire valider. Laisser en l'état revient à admettre une perte de souveraineté de la CCVD, en se faisant déposséder du contenu artistique et culturel de la CTEAC.

Monsieur Benoit Maclin rappelle que la CTEAC se réalise en partenariat avec le contrat de ville. Pour autant, tout en restant vigilant, le contenu de cette convention se réfléchit au niveau de la CCVD et ne sera pas forcément prioritaire pour le contrat de ville.

Le Conseil :

- *Approuve la proposition telle que présentée ;*
 - *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- 2 abstentions**

III – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 10 Mobilités : point d'étape

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- ADN – déploiement de la fibre

Monsieur Laurent Déré souhaite aborder le sujet du déploiement de la fibre par ADN. Il constate une détérioration de plus en plus importante aux accès internet, en ville également (coupures nombreuses et étalées, ...). Cette situation catastrophique nuit à l'attractivité du territoire (pour les habitants, les entreprises, ...). Il souhaiterait qu'un point d'étape soit programmé rapidement.

Comment le faire savoir aux acteurs ? quelle stratégie commune pourrait-on imaginer ? Il exprime un « ras le bol » qu'il souhaite faire connaître.

Monsieur Jean Marc Bouvier ne peut effectivement que constater l'échec de cette politique. Plus personne ne se risque à annoncer une date de déploiement pour les communes.

Le Syndicat subit des injonctions contradictoires de la part de l'Etat ou/et des opérateurs à tel point qu'il ne communique plus auprès des citoyens pour ne pas les induire en erreur. Les opérateurs ne jouent pas le jeu. On ne peut que constater l'obsolescence croissante du réseau.



Il a cependant été annoncé un déploiement plus rapide (avancé d'un an par rapport aux prévisions de départ) avec de nouvelles poches non prévues au départ (sur Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme notamment). Mais il faut rester prudent face à ces propos. La CCVD adhère à AVICCA, seule façon de faire remonter les dysfonctionnements constatés.

Monsieur Loïc Morel regrette fortement de ne recevoir aucune information depuis les études en 2016 pour sa commune. La fibre est pratiquement installée sans qu'il n'ait été à aucun moment associé à son déploiement. Il craint des erreurs, des oublis.

Monsieur Gérard Crozier rappelle que le choix de l'assemblée a été d'adhérer à ADN et qu'aujourd'hui, il faut assumer ce choix.

Madame Noëlle Pasquet fait part des interventions de la Députée de la Drôme auprès des communes afin de faire remonter aux opérateurs le mauvais état des réseaux (poteaux détériorés, ...) et les exhorter à respecter leur contrat. Mais rien n'est fait.

Monsieur Jean Serret précise que la CCVD n'a versé en 2019 que l'adhésion à ADN mais aucune participation à l'investissement à ce jour. Il se dit sidéré par la conduite complètement inefficace de ce chantier : entreprises incompetentes, personnels non formés, ... Le déploiement national de la fibre aurait dû être conçu comme un vrai service public, à l'instar de ce qui avait été fait pour le téléphone et l'électricité (PTT, EDF). Il propose que ce sujet soit abordé lors d'un prochain conseil communautaire, en présence du syndicat ADN.

La séance est levée à 21h.

Fait à Eurre, le 28 octobre 2019

Le Président,
Jean SERRET

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Aliziers
26400 EURRE

Tél 04 75 25 43 82 - mail ccvd@val-de-drome.com

